



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pays en voie de développement

Question au Gouvernement n° 685

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE SIDA

M. le président. La parole est à Mme Maryvonne Briot, pour le groupe de l'UMP.

Mme Maryvonne Briot. Nous continuons à vivre une épouvantable tragédie qui touche directement l'entourage de près de 42 millions de victimes du sida.

En effet, malgré les efforts consentis, la pandémie continue d'évoluer de façon particulièrement inquiétante, notamment en Afrique, où près de 30 millions de personnes sont aujourd'hui touchées. Si la communauté internationale ne réagit pas très rapidement, nous allons au-devant d'une catastrophe sans précédent.

Conscient de cette situation, le Président de la République a annoncé dimanche, lors du sommet du G 8 à Evian, que la France avait triplé sa contribution au fonds mondial de lutte contre le sida, la portant de 50 à 150 millions d'euros par an. Dans le même sens, il a encouragé l'Europe à relever le défi. Il est en effet essentiel, aujourd'hui, de déclarer une véritable guerre contre le sida.

Comment la France prendra-t-elle ses responsabilités dans la lutte contre ce fléau ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

M. Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la coopération et à la francophonie. Madame la députée, vous avez raison d'appeler l'attention de tous sur ce défi colossal qu'il convient de relever de toute urgence : la lutte contre le sida, notamment en Afrique. La situation y est d'ailleurs malheureusement aggravée par d'autres pandémies comme la tuberculose et le paludisme. C'est pourquoi la France souhaite être en première ligne dans cette bataille.

Ainsi que vous le savez, le principal instrument international pour la lutte contre le sida est le fonds mondial créé en janvier 2002. La France a très activement participé à la création de ce fonds, et elle a déjà versé, en deux fois, 100 millions d'euros. De son côté, le fonds a été en mesure d'approuver - ce qui témoigne de son bon fonctionnement - l'ensemble des projets qui lui ont été présentés par son comité scientifique, soit plus de 160 projets dans quatre-vingt pays, dont 60 % ont concerné l'Afrique et 65 % la lutte contre le sida.

Cependant, pour que le fonds soit en mesure de répondre aux urgences, il faut consentir un nouvel accroissement de ses ressources. C'est pourquoi le Président de la République, M. Jacques Chirac, à l'occasion du G 8, a appelé les autres pays, notamment ceux appartenant à l'Union européenne, à apporter une contribution financière égale à celle des Etats-Unis, c'est-à-dire un milliard de dollars par an pendant cinq ans. Il s'agit d'un tournant majeur, sur lequel j'appelle votre attention, dans la mobilisation des pays développés en faveur de la lutte contre le sida et les grandes pandémies.

D'ores et déjà, pour anticiper sur cette proposition qu'a lancée le Président de la République, la France a décidé

de tripler sa contribution financière en la portant à 450 millions d'euros sur trois ans, ce qui la placera en deuxième position parmi les donateurs. Nous avons bon espoir que l'Union européenne arrive à mobiliser le milliard nécessaire.

C'est pour atteindre cet objectif de renforcement des moyens du fonds que la France organisera, le 16 juillet prochain à Paris, une conférence internationale des donateurs pour vaincre la maladie dans les pays pauvres, et en particulier le sida. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [Mme Maryvonne Briot](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 685

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2003